



Montreuil, le 12 Mars 2019

CT - SPIP : Déclaration Liminaire

La DAP confond instance de dialogue social et mauvaise réunion de service avec infos descendantes

Monsieur (Madame) le Président,

Nous voici réunis pour le 1^{er} CT – SPIP de la nouvelle mandature , et la DAP conserve ses vieilles habitudes : ordre du jour indigent et déclinaisons de points informatifs qui n'ont presque rien à voir avec l'actualité des services. Ainsi, la DAP confond instance de dialogue social et mauvaise réunion de service avec infos descendantes

Pas d'Agence du TIG, pas plus d'organigrammes de référence, ou d'information sur la répartition des 1500 emplois en SPIP : les travaux menés en douce par l' Administration via les groupes de professionnels, ou encore plus restreints sur la CAP des DPIIP devraient rester secrets !

Petite concession à l'actualité : une mention d'un « point d'info » sur la Loi de Programmation Justice, sans aucun document préparatoire bien sûr, comme toujours quand cela représente un enjeu pour les terrains !

Alors, qu'est ce qui intéresse la DAP en ce mois de Mars 2019 ?

- sa réorganisation : par et pour les futurs DSP ! Même si la DAP crée une « sous direction Insertion et Probation », nous doutons sérieusement de son autonomie vis à vis de son double sécuritaire.

- le plan de formation 2019 : pour la filière insertion probation, la formation continue ne reste que du matraquage de la commande institutionnelle axée RPO et radicalisation. Pour les personnels administratifs elle ne correspond à aucune demande ou besoin de nos collègues. Quant aux personnels de surveillance, c'est encore l'hypocrisie qui règne : la DAP prétend mettre l'accent sur ces « acteurs incontournables », mais réduit la formation initiale de 8 à 6 mois.

- la création du service à compétence nationale du renseignement : ce nouveau service national va non seulement aspirer nos maigres RH en service mais interférer avec nos pratiques professionnelles - notamment avec la relation de confiance source de notre accompagnement et préconisée par les règles européennes de probation.

Et qu'est ce que la DAP ne souhaitait pas voir aborder ? Mais que la CGT IP a ajouté à l'ordre du jour :

- la mise à jour des moyens syndicaux qui permettent aux organisations syndicales d'assurer leur mission de représentativité.

A ce jour, la DAP n'a toujours pas redistribué ces moyens en fonction des résultats, entravant l'activité locale et nationale des syndicats.

- la question des services à compétence nationale : Agence TIG et Agence du Renseignement.

Sur ces agences, la CGT IP est d'autant plus vigilante que nous venons de vivre l'écueil de la création de l'agence du TIG sur le même modèle. Un projet d'arrêté n'exposant en rien le fonctionnement de ce service mais qui se traduit par la création de postes de délégués territoriaux prélevés sur les moyens qui devraient être alloués aux SPIIP.

- l'avancée des différents groupes de travail initiés par la DAP : groupes RPO 2 et 3, groupe de réflexion sur l'évaluation, travail sur l'article A 44 du CPP qui dessine la cartographie des SPIIP, groupe de travail sur la LPJ... Malgré l'existence des instances de dialogue social, la DAP mène ses travaux en catimini sans vouloir en échanger avec les organisations représentatives sur des sujets pourtant primordiaux et qui relèvent de la compétence du CT SPIIP.

Ce sont pourtant bien ces thèmes qui vont avoir une incidence incontournable sur le quotidien des agents en SPIIP dans les prochains mois.

Le Ministère, et plus largement l'Administration, indique à chaque début d'année, à l'occasion des audiences formelles et échanges de vœux, son attachement au respect d'un dialogue social de qualité, cette intention ne dure jamais bien longtemps. Nos collègues personnels de surveillance de l' Entente syndicale peuvent en témoigner, vu le mépris affiché envers leur mobilisation et leurs revendications.

Pour les SPIIP, plus que du dédain, puisque les décisions sont toutes prises hors concertation ! La CGT IP assumera sa place de 1ère organisation syndicale des SPIIP, et sera là pour rappeler les règles élémentaires.